



## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Bureau syndical du 27 février 2020 à 8h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

**Etaient présents :**

M. BALCERZAK Roland	M. BARBE Jérôme	M. BECKER Patrick	M. LORENTZ Maurice
M. LEUBE Michel	M. MEDVES Jean-François	M. SAPIN Bruno	M. WALTER Jean-Marie

**Procurations :**

M. VUILLEMARD Patrick	a donné procuration à	M. BARBE Jérôme
M. SCHREIBER Roger		M. SAPIN Bruno (jusqu'à son arrivée pendant le point II.2)

**Absents :**

M. BAUR Denis	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.
M. JURCZAK Serge		

La séance débute à 8h05.

**Début de la séance :**

Membres en exercice :	14
Présents :	8
Procurations :	2
Absents :	4

**A partir du point II.2 :**

Membres en exercice :	14
Présents :	9
Procurations :	1
Absents :	4

**Pour le point II.6 :**

*Mr. LORENTZ concerné par la délibération ne prend pas part au vote.*

**Membres en exercice : 14**  
**Présents : 9**  
**Procurations : 1**  
**Absents : 4**

La séance est levée à 8h50.

**Assistaient en outre :**

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU  
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU  
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU  
M. VAUTRELLE Alexandre, responsable des affaires juridiques du SMiTU  
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU

**POINT II-6 - DELIBERATION N°2020/II-8 – SUBVENTION POUR ACHAT D’ABRIS VOYAGEURS ET MISE EN ACCESSIBILITE**

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 18 novembre 2010 fixant le cadre d’attribution des subventions concernant le remplacement des abribus et la mise en accessibilité des arrêts de bus,

Vu le règlement d’attribution des subventions pour abribus, mise en accessibilité des points d’arrêts et autres aménagements du territoire adoptés par le Comité Syndical lors de la séance du 11 mars 2015,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 25 septembre 2019 et relative à la délégation d’attribution de compétence au Bureau Syndical du SMiTU et notamment son point 5 ;

Une collectivité a fait parvenir au SMiTU le dossier de demande de subventions suivant :

**COMMUNE DE VOLMERANGE-LES-MINES**

**Subvention pour 5 abris voyageurs**

<b>2 arrêts MONUMENTS</b>			
<b>Montant HT :</b>	13 000,00 €	<b>Subvention SMiTU</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>2 arrêts LIBERTE</b>			
<b>Montant HT :</b>	13 000,00 €	<b>Subvention SMiTU</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>1 arrêt MOLVANGE</b>			
<b>Montant HT :</b>	6 500,00 €	<b>Subvention SMiTU</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 500 €</b>		<b>15 000 €</b>

Il est demandé au Bureau Syndical de se positionner sur ces demandes de subvention pour abri voyageurs.

Les crédits sont inscrits au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité des membres présents, Monsieur LORENTZ concerné par la délibération n’ayant pas pris part au vote, autorise le Président à verser les subventions ci-dessus dans la limite des montants dépensés par la collectivité.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 27 février 2020.

Le Président,

ROGER SCHREIBER

